

Ateliers Bio & Territoires

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : UN LEVIER POUR LA TRANSITION DES TERRITOIRES

– INITIATIVES ET ÉCHANGES DE PRATIQUES –



Jeudi 30 novembre 2023



Programme

Introduction et programme

Présentation du CIVAM Bio 34 et des chiffres clés de la bio

Présentation du Projet Alimentaire Territorial du Conseil Départemental de l'Hérault et des actions foncières – **Victoire de Longvilliers, Bruno Chabert et Marion Mogenet**

Questions/Réponses

Présentation d'actions autour de la remobilisation de foncier public – **Andréa de Hullessen et Simon Graff**

Questions/Réponses

Présentation du CIVAM Bio 34



Association créée en 1986

Dépend de 2 réseaux :

- Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB)
- Centre d'Initiatives et de Valorisation de l'Agriculture en Milieu rural (CIVAM)

Missions :

- ✓ Accompagner la conversion et l'installation en agriculture biologique
- ✓ Fédérer et accompagner le développement des agriculteurs bio
- ✓ Assurer un appui à l'animation commerciale des filières
- ✓ Valoriser la démarche agriculture biologique : ses pratiques, ses produits, ses acteurs
- ✓ Sensibiliser et accompagner les agriculteurs au développement durable
- ✓ Inciter les territoires à agir sur la préservation des ressources naturelles



Présentation du CIVAM Bio 34



Accompagnement et sensibilisation des collectivités

Diagnostics & études
Sensibilisation
Groupes de collectivités
De l'idée à la réalisation

Formation et sensibilisation des producteurs



Journées techniques
Formations
Diagnostics



Structuration de filières

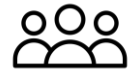
Diagnostics
Création de collectifs
Installation / conversion
Secteur aval



Accompagnement de la restauration collective

Analyse coût matière
Retour d'expérience
Approvisionnement bio-local

Sensibilisation grand public



Animations pédagogiques
Organisation de foires
Guide des producteurs bio
Défis FAAP

Chiffres Agriculture Biologique 2022

Occitanie



- 1^{ère} région pour le nombre de producteurs (13 658), les surfaces bio et conversion (648 324)
- 3^{ème} région pour la part de bio dans la SAU (20%)
- 3^{ème} pour les opérateurs aval (3442, transformation, distribution, restaurants)

Hérault



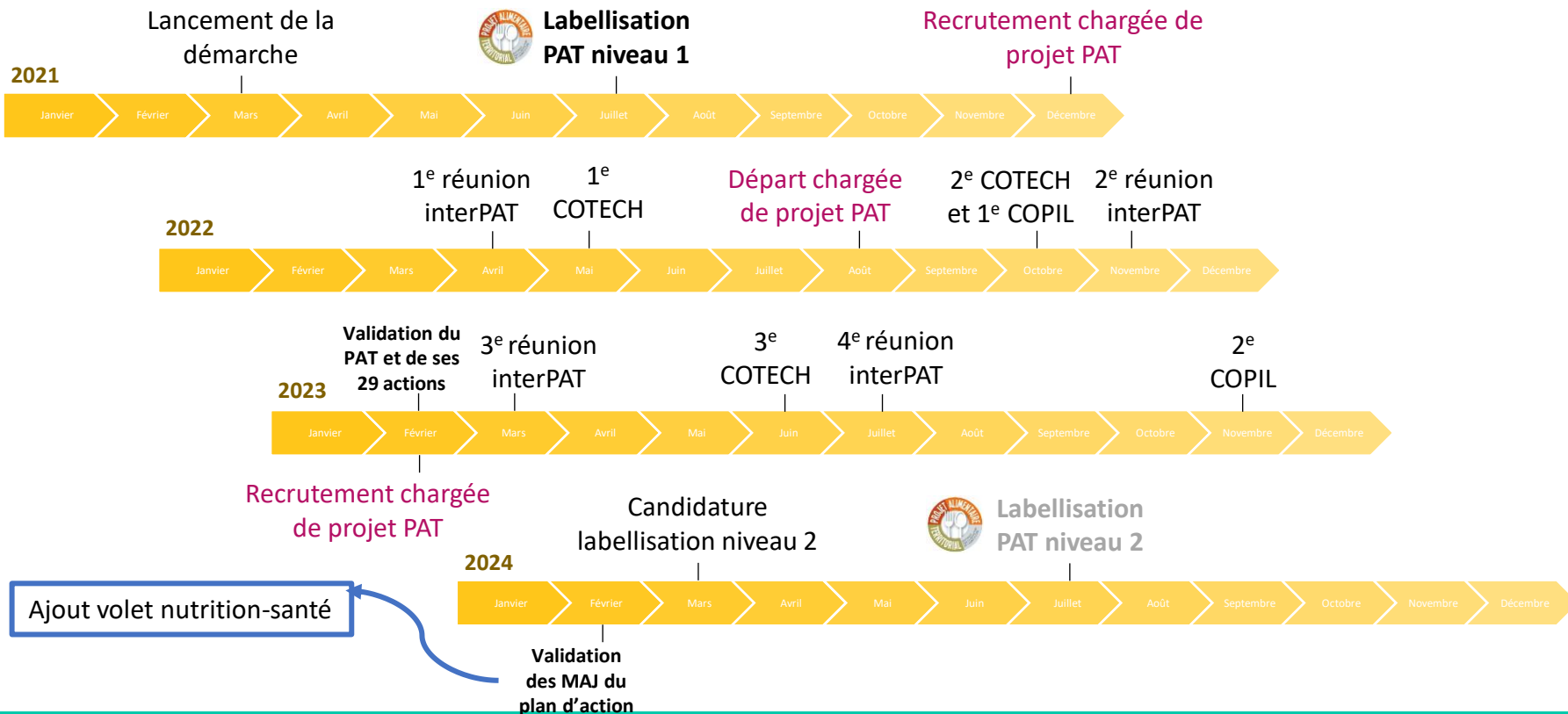
- 5^{ème} département français en nombre de producteurs
- 44 301 ha soit 24 % de la SAU
- 1 532 fermes soit 19 % des fermes
- 618 opérateurs aval
- Développement de la bio : + 3 % des exploitations par rapport à 2021
+ 6 % de la SAU par rapport à 2021

Projet Alimentaire Territorial

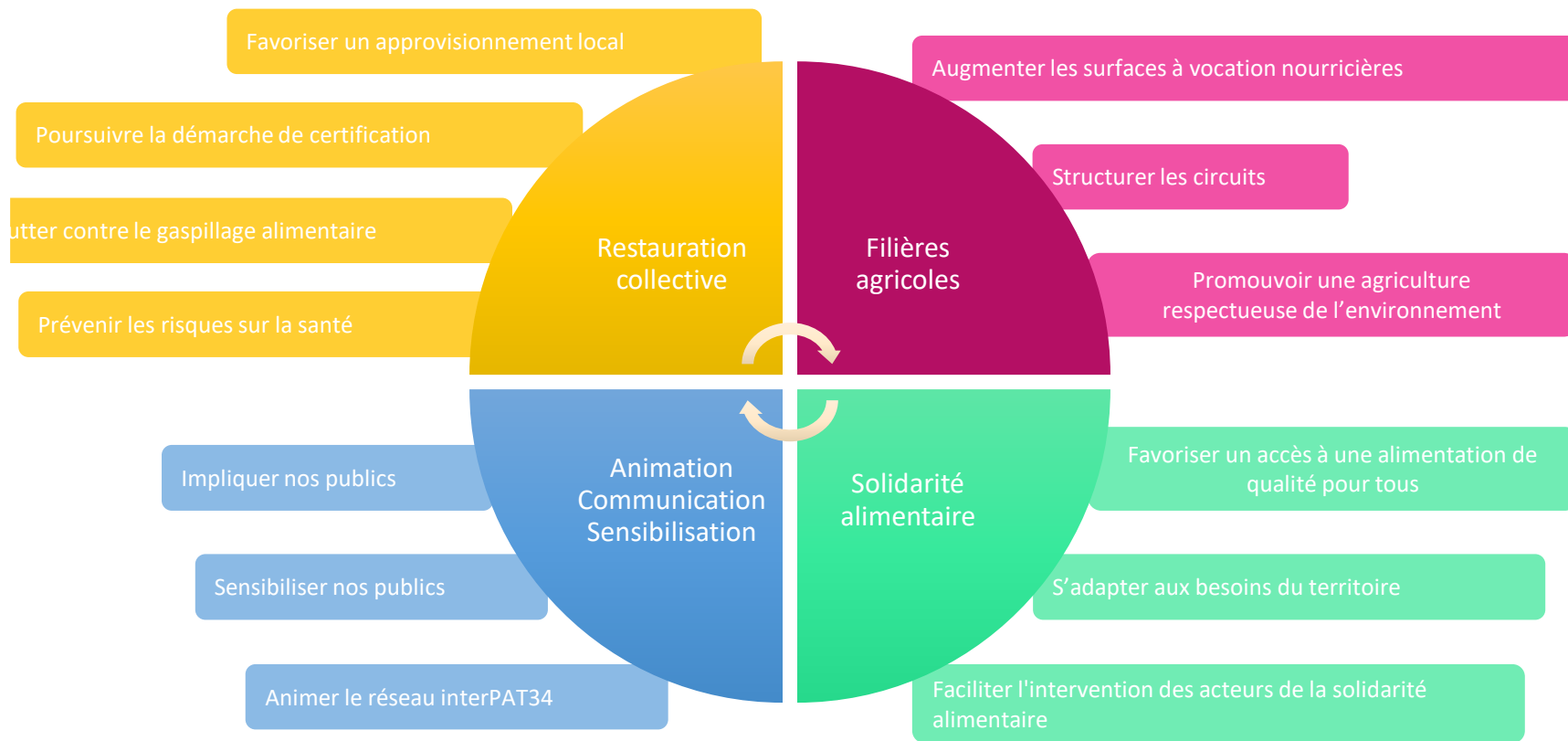
Vers une alimentation saine et de qualité pour tous



Historique du PAT départemental



Le PAT départemental : 4 orientations, 13 axes et 32 actions



Orientation n°1 : restauration collective



Favoriser un approvisionnement local

- Tester un mode d'approvisionnement local dans plusieurs collèges autonomes
- Augmenter la part des produits locaux et de qualité dans la cuisine de la crèche



Poursuivre la démarche de certification

- Labelliser les UPC et les collèges satellites ECOCERT de niveau 2
- Labelliser les collèges autonomes ECOCERT de niveau 1



Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Développer des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges










Prévenir les risques sur la santé

- Eliminer l'exposition aux éléments potentiellement cancérigènes dans les locaux de restauration scolaire

Focus : Labellisation Ecocert de niveau 2 pour les 5 UPC et leurs collèges satellites

Les 3 niveaux de labellisation

	 Niveau 1	 Niveau 2	 Niveau 3	
+Bio	au moins 20% de bio par an	au moins 40% de bio par an	au moins 60% de bio par an	
+Local	au moins 4 composantes bio et locales par mois	au moins 8 composantes bio et locales par mois + 2 ingrédients bio équitables	au moins 12 composantes bio et locales par mois + 4 ingrédients bio équitables	
+Sain	Pas d'OGM Des menus clairs Protéines de qualité Des additifs et graisses hydrogénés interdits Fruits et légumes de saison	+ 50% de cuisine à partir de produits bruts ou peu transformés + Formation des cuisiniers	+ 80% de cuisine à partir de produits bruts ou peu transformés + De menus végétariens ou semi-alternatifs	
+Durable	Lutte anti-gaspillage Diagnostic des polluants Education à l'alimentation durable	+ Gestion écologique : déchets, eau, énergie + Limitation des plastiques et des détergents toxiques	+ Eco-détergents + Vers le zéro plastique + Optimisation des tournées de livraison	

- 5 UPC desservant 57 collèges satellites
- 22 000 repas par jour, pour 7,6 M€ d'achat annuel de denrées
- 70 % de produits durables au sens Loi Egalim, dont 40% de bio



NB : le Laboratoire Vétérinaire Départemental propose un service **d'accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire** pour les cantines scolaires du territoire



Contact :
Stéphanie Roussel
sroussel@herault.fr

Orientation n°2 : filières agricoles



Augmenter les surfaces à vocation nourricière

- Accompagner les collectivités dans leur projet d'installation de cultures nourricières sur un secteur cible (foncier et diagnostics)
- Lancer des appels à projets pour favoriser la remise en culture de foncier public non cultivé
- Faciliter la mise en place d'1 PAEN à vocation nourricière dans les SCoT qui n'en sont pas dotés
- Constituer dans chaque PAEN une réserve nourricière (*acquisition à vocation sociale et solidaire, ou subvention aux communes*)
- Faciliter l'installation de cultures nourricières autour des retenues hivernales



Structurer les circuits

- Soutenir localement le repérage et l'accompagnement de collectifs de producteurs en maraîchage, arboriculture et petit élevage
- Promouvoir la plateforme Agrilocal auprès d'acheteurs publics de la restauration collective
- Mener une opération pilote « laboratoire du local » pour qualifier et structurer l'ensemble des filières de production et des modes de consommation à l'échelle d'un écosystème alimentaire local



Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement

- Réduire l'usage des produits phytosanitaires, encourager l'accès raisonné à l'eau et développer l'agroécologie
- Appuyer l'innovation dans l'agriculture notamment en soutenant le déploiement de l'outil AGRIPREDICT

Orientation n°3 : solidarités alimentaires



Favoriser un accès à une alimentation de qualité pour tous

- Expérimenter une opération « bocaux solidaires » pour structurer des circuits d'approvisionnement solidaires en produits locaux
- Accompagner les initiatives d'ateliers de transformation alimentaire solidaires sur le territoire
- Sensibiliser les familles d'accueil et les jeunes majeurs sous contrat aux enjeux de nutrition-santé
- Faciliter sur quelques sites pilotes de l'alimentation solidaire un projet d'approvisionnement auprès de producteurs locaux



S'adapter aux besoins des territoires en matière de solidarité alimentaire

- Accompagner les dynamiques d'émergence de projets de solidarité alimentaire, en priorité sur les territoires qui en sont dépourvus
- Favoriser l'interconnaissance et la réflexion collective grâce à l'observatoire des solidarités alimentaires de l'Hérault



Faciliter l'intervention des acteurs de la solidarité alimentaire

- Sensibiliser les acteurs de l'alimentation solidaire à l'équilibre nutritionnel et à la sécurité sanitaire des aliments
- Rechercher, dans le patrimoine départemental ou auprès de partenaires, des lieux de stockage pouvant être mis à disposition d'acteurs de l'alimentation solidaire

Focus : Capitalisation de l'expérimentation « Bocaux solidaires »

- 2 campagnes : 2021 et 2022
- 20 000 bocaux de 650 g / 17 tonnes de denrées
- Initié par CD 34 dans le cadre du Plan Pauvreté puis partenariat avec M3M (MIN)



Constat : modèle économique incertain (prix de revient élevé, 4 à 5€ HT par bocal car petites séries)

→ Aide portée préférentiellement à des structures réparties sur le territoire et transformant pour leurs propres besoins

Ex : Roul'contact à Gignac (épicerie sociale et solidaire itinérante proposant des ateliers cuisine)

Orientation n°4 : Animation, communication, sensibilisation



Impliquer nos publics

- Faire de l'alimentation la thématique phare des animations et événements de l'année 2023
- Mettre en place des dispositifs participatifs autour de l'alimentation
- Mettre une place un « Pacte Alimentaire de l'Hérault »



Sensibiliser nos publics

- Développer un kit de communication dans les cantines pour sensibiliser les collégiens aux menus et à la provenance des produits
- Organiser et soutenir des événements de promotion des produits locaux et de saison
- Sensibiliser nos publics aux métiers de l'agriculture et de l'alimentation
- Développer des actions éducatives territorialisées pour les collégiens autour des enjeux « alimentation et santé »



Animer le réseau inter-PAT de l'Hérault

- Créer une dynamique des PAT du département en animant le réseau et en organisant des rencontres régulières

2023 : Année de l'alimentation

- 3 expositions à la Maison Départementale de l'Environnement
- Stand alimentation à la Foire de Montpellier
- Campagnes de communication
- Pour 2024 : projet d'itinérance d'une exposition sur le patrimoine alimentaire et culinaire de l'Hérault « mémoire de bouche »



NB : Trophées de l'innovation sociale à partir de **mi-février 2024**

- Enveloppe : 100 000€ sur la thématique alimentation
- Porteurs : associations d'intérêt général ou structures de l'ESS



Contact :

Line Garcia

lgarcia@herault.fr

<https://jeparticipe.herault.fr/>



Merci de votre attention

Équipe PAT du Conseil Départemental de l'Hérault :

- Christian Cazin, chef de projet PAT
- Victoire de Longvilliers, animatrice du PAT et du réseau interPAT34



Dir. Economie Rurale & Agriculture

Programme Alimentaire Territorial de l'Hérault

Augmenter les surfaces à vocation nourricière



Axe 4 : Augmenter les surfaces à vocation nourricière (2023 – 2025)

N°
7

« Accompagner les EPCI au repérage, à l'acquisition et au portage foncier pour installer des cultures nourricières »

N°
8

« Remise en culture du foncier public non cultivé »

Action N°7 :
Accompagner les
EPCI

Action N°8 :
Remise en
cultures

Action N°9 :
Un PAEN par
SCoT

Action N°10 :
Une réserve
nourricière /
PAEN

Action N°11 :
Esp. nourriciers /
Retenue
hivernale

Axe 4 [5 / 32 actions]



Axe 4 : Augmenter les surfaces à vocation nourricière (2023 – 2025)

Collectivités partenaires Cibles =

EPCI avec « PAT labellisé » (ou en cours)

Territoires Cibles =

Foncier « *public* » (acqui / garanti) qualitatif mais non-exploité

Opérateurs Cibles = Exploitations nourricières (Agrand. / Install.)

[« *appel à candidature ouvert* » / *Mise à Dispo. onéreuse*]

Remise en état de parcelles publiques

Objectifs :

prioritaire

1. Accroître surf. cultures nourricières en Hérault (axe 4)
2. Remise en état de foncier public non-cultivé (priorité)
3. Consolider les exploitations nourricières (ou les installer)
4. Favoriser les circuits-courts,
la restauration collective, Agrilocal, ..
5. Encourager des pratiques
respectueuses de l'environnement

Maraichage
Arboriculture
Raisin /table, Petit élev.,
Légumes secs
Gdes cult. / cir. court...
(à destination locale)

8 Parcelles éligibles (Appel à projet)

1. De bonnes qualités : Agronomiques et Hydrauliques

2. Compatibles d'un point de vu environnemental :

- *Hors mesure de compensation environnementale ;*
- *Travaux et cultures compatibles avec d'éventuelles mesures de protections environnementales (Natura, Captages, ...).*



3. Superficie du projet : entre 0,5 ha et 8,0 ha

(Si projet > à 8 ha; proratisation des devis selon les surf. totales)

Travaux éligibles pour remise en état

Travaux éligibles

Maîtrise d'œuvre

Elaboration et suivi travaux : max. 10%

Travaux d'aménagement foncier:

Remise en état : dessouchage, broyage, épierrage, arasement...

Restauration des trames : Accès, Fossés, Haies vives...

Equipements ruraux légers:

Desserte en eau brute, clôtures et barrières ou autre équipements (hors permis construire)

Travaux non éligibles

Forage

Achat / pose de plants agricoles

Irrigation à la parcelle : Travaux et équipement après la borne d'irrigation

Travaux en régie publique

Travaux valorisés par l'agriculteur

Travaux sur Bâtiment : dalle, toiture, panneaux photovoltaïque (/toit /sol), matériel frigorifique,...

✓ Durée des travaux 24 mois

N°

8 Aide départementale

MONTANT DE LA SUBVENTION

- Budget alloué 2023 : 100 000 €
- Plafond du montant de la subvention : 35 000 € HT/projet

TAUX D'AIDE

Commune membre d'une Métropole/Agglo Ou Métropole/ Agglomération	40 %
Commune membre d'une Communauté de communes Ou Communauté de Communes	60 %

MODALITE DE PAIEMENT

- | | |
|---|------|
| A réception des factures acquittées (acomptes jusqu'à) | 70 % |
| Solde à la signature du contrat d'entrée de l'agriculteur | 30 % |

Dépôt du projet : pièces

1- La Demande :

- ✓ Lettre de M. le Maire adressée au Président du CD34
- ✓ Délibération du Conseil Municipal
- ✓ Plan de financement global du projet (auto- / co- financement)

2- Le Projet :

- ✓ PAT communal ou intercommunal
- ✓ Descriptif du projet
(travaux envisagés, dates, acteurs /candidatures, objectifs, contexte,...)
- ✓ Liste des parcelles communales non-cultivées
Photos et plan des parcelles en friche

3- Annexes financières

- ✓ Devis et/ou estimatifs des dépenses (*pour la présente subvention*)
- ✓ RIB

N°
8 APPEL A PROJET EN COURS

Clôture AAP n°2 :

ven. 01/12/2023
12H

Lien de téléchargement : e-démarches sur site du Département

<https://herault.fr/aideProjet/103/321-la-remise-en-culture-du-foncier-public-non-cultive.htm>

- Les dossiers complets sont à renvoyer au Département par voie postale (cf adresse dans la note explicative) ou par mail à : **mmogenet@herault.fr**

N° 7 Accompagner les Collectivités pour installer des cultures nourricières

• Maitrise foncière

- Repérage des friches publiques mobilisables
- Mobilisation du foncier complémentaire (vendeurs privés) avec portage SAFER sur garantie publique

• Etudes préalables à une remise en culture (sur 1 secteur)

- Potentialités agronomiques, équipements, trames vertes...

• Analyse des candidats potentiels

- Etude techni-éco /Viabilité du projet /Suivi porteurs

➤ **Conditionné à une réponse à l'appel à projet de l'Action 8**

M.
Ouvrage=
Collectivité
locale

TAUX D'AIDE

Commune membre 3M / Agglo. ou 3M ou Agglo	60 %
Commune membre Comm. Communes ou grpmt Comm. (hors 3M/Agglo)	80 %

ECHANGES/QUESTIONS

Service agriculture et ruralité

- Responsable Bruno Chabert

bchabert@herault.fr

04 67 67 71 57 – 06 89 75 76 99

- Chargée d'opération Marion Mogenet

mmogenet@herault.fr

04 67 67 70 00 - 07 88 80 82 63



Questions / Réponses

Prochain dépôt de dossier ?

Au printemps 2024 afin que s'il y a des travaux à réaliser cela soit démarrer avant fin d'année : probablement une sortie en janvier, dépôt en avril pour un vote en juin.

Il y aura au minimum 1 AAP par an. L'AAP sera probablement reconduit jusqu'en 2026.

Quel est le nombre de candidatures reçues lors du précédent AAP ? Possible d'avoir un retour d'expérience d'un territoire qui a répondu ?

Un seul retour : une commune qui souhaite réaliser du stockage d'eau dans une ancienne cuverie pour irriguer une parcelle en friche à remettre en culture pour du maraîchage. Il est trop tôt pour pouvoir témoigner.

Est-ce qu'il y a de l'intérêt de la part des communes ?

Une dizaine de communes sont en contact avec le département sur le sujet mais les projets ne sont pas toujours matures pour répondre.

Quid de la question de l'eau sur les parcelles en friches ?

50% des questions aujourd'hui concernent la disponibilité de l'irrigation sur des terres destinées aux cultures nourricières.

La direction de l'agriculture ne répond pas pour les forages. Il faut se renseigner auprès des structures adéquates pour savoir s'il y aura de l'eau sur la commune.

Présentation de InPACT



Initiative Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale

née en 2001

Collectif en cours de formalisation InPACT 34 :

CIVAM Bio 34, Terres Vivantes 34, Terracoopa, Terre de Liens 34, Marchés Paysans, FR CIVAM Occitanie



Qui émane et s'appuie sur la fédération InPACT Occitanie (2016) : 11 membres

Constitué avec les autres membres : Accueil Paysan Occitanie, l'ADEAR LR et l'ARDEAR MP, le Réseau des Boutiques Paysannes en Occitanie, Nature & Progrès, Solidarité Paysans Occitanie, Terre de Liens Occitanie



Présentation de Terre de Liens

Mouvement citoyen - Préservation des terres agricoles – Installation de paysans bio

Structure en 4 piliers : Foncière, Fondation, Fédération, associations territoriales

LES ACTIONS MENÉES EN LANGUEDOC ROUSSILLON



Acquisition de fermes et mise en
location sous forme de Bail Rural
Environnemental



Tenue de stands d'information et
participation à des évènements
locaux



Formation et accompagnement des collectivités
territoriales (élu·es, technicien·nes)



Accueil, accompagnement de
porteur·ses de projets paysan et
de cédant·es



Veille citoyenne sur
l'évolution et la préservation
du foncier agricole



Participation au débat public
et sensibilisation d'élus,
d'habitants

Remobilisation du foncier public

Les sollicitations reçues – Quelles entrées ?



Valoriser le foncier
communal qui peut
être en friche



Faire évoluer les
pratiques culturelles



Renforcer l'activité
des producteurs installés
sur la commune



Faire du lien
avec la restauration
collective



Installer des paysans
sur sa commune

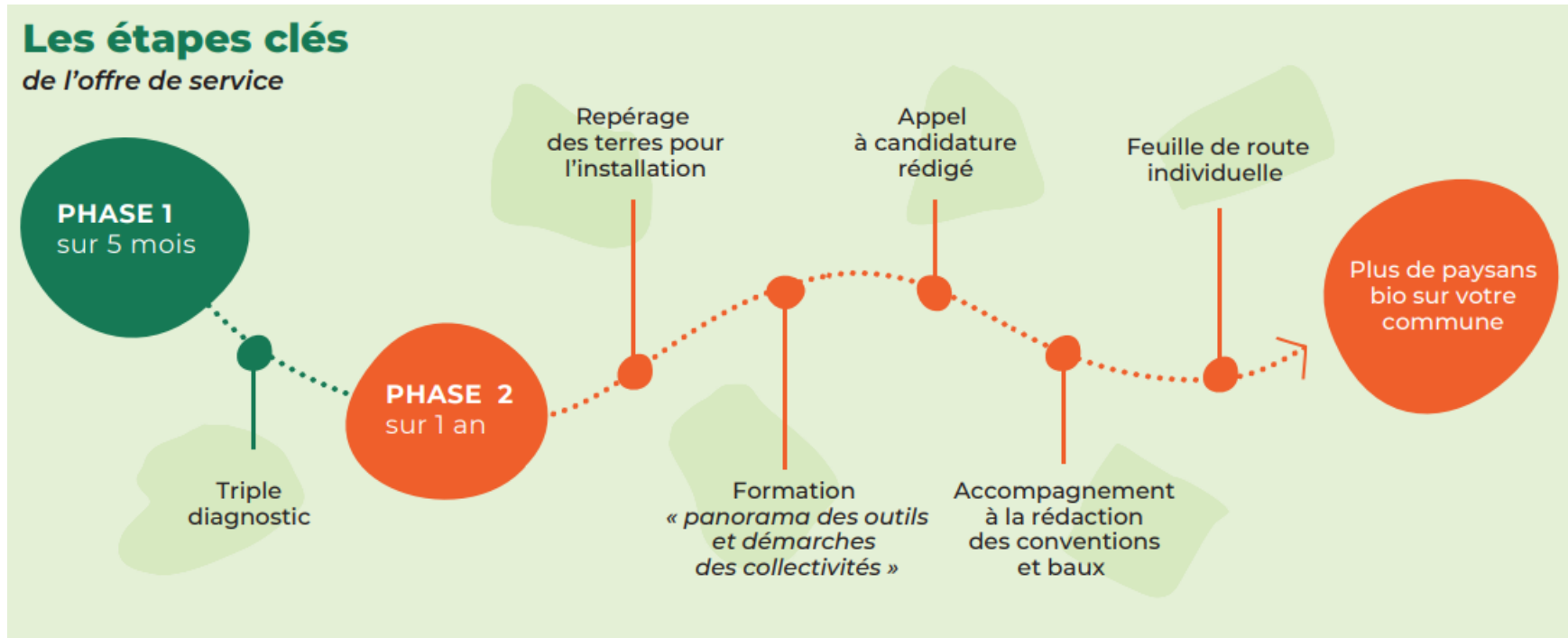


Sensibiliser
la population à une
alimentation durable

- > **Une approche innovante s'appuyant sur l'expertise paysanne pour analyser le foncier et proposer une activité adaptée**
- > **Une double compétence technique : production et restauration collective**
- > **Une démarche multipartenariale : InPACT (TV, TDL, CB, Terracoopa) + CA34**
- > **Un ancrage local permettant de travailler avec des paysans et des citoyens pour soutenir l'installation de paysans**
- > **Appuyer sur la démarche partenariale**

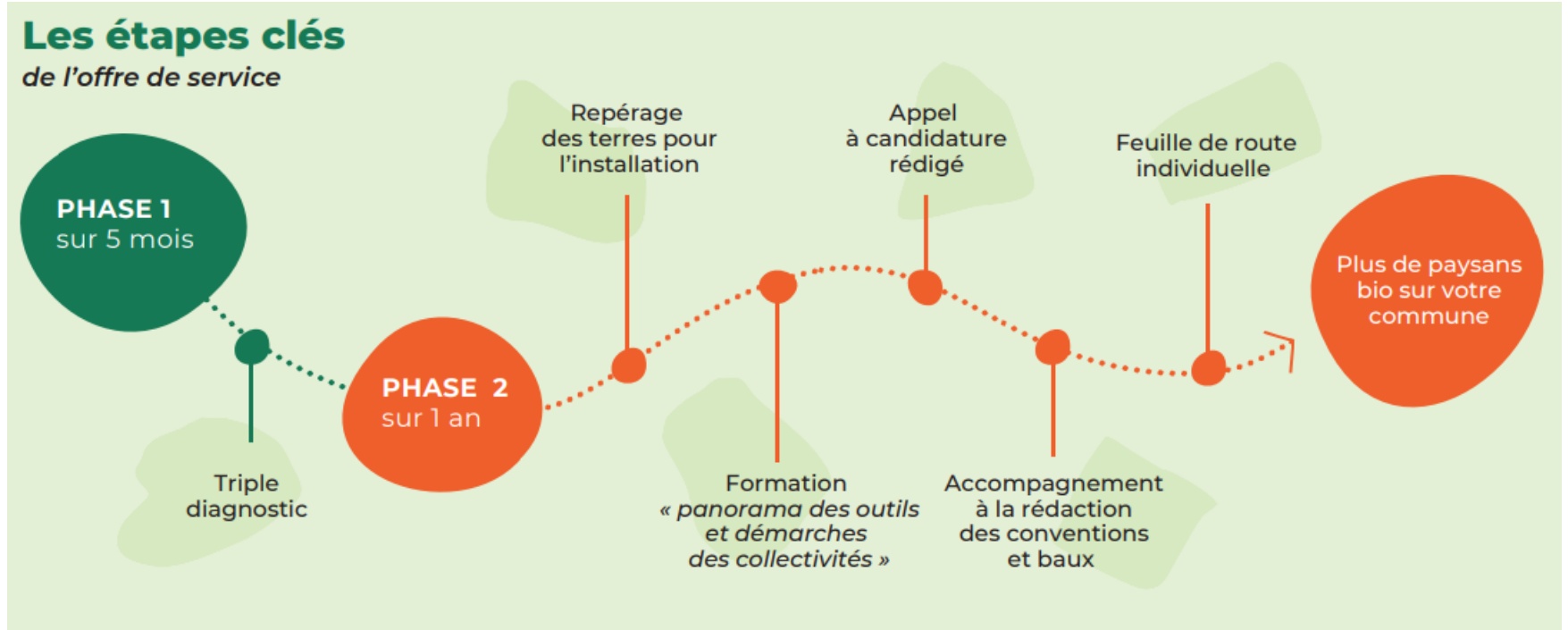
Remobilisation du foncier public

La méthodologie globale – De quoi parle-t-on ?



Remobilisation du foncier public

La méthodologie globale – De quoi parle-t-on ?



Mot clé : **MODULARITE**

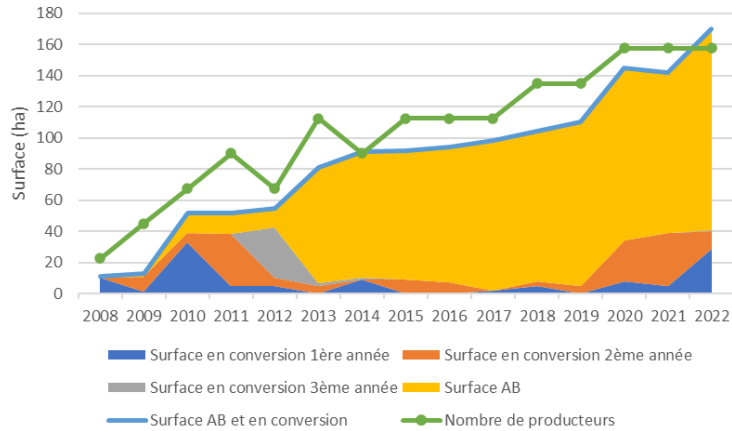
Diagnostic agricole

Basé sur les données statistiques publiques et les notifications / certifications

Diagnostic agricole

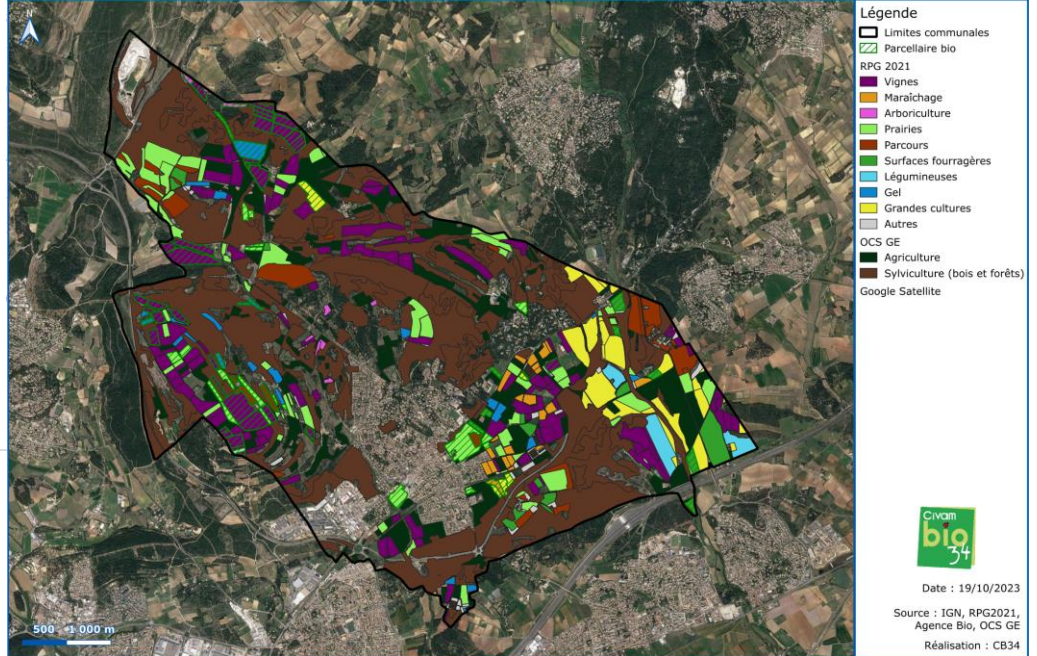
Basé sur les données statistiques publiques et les notifications / certifications

Evolution des producteurs et surfaces bio ou en conversion



Diagnostic agricole de Castries

Occupation du sol et parcellaire labellisé bio



Diagnostic agricole

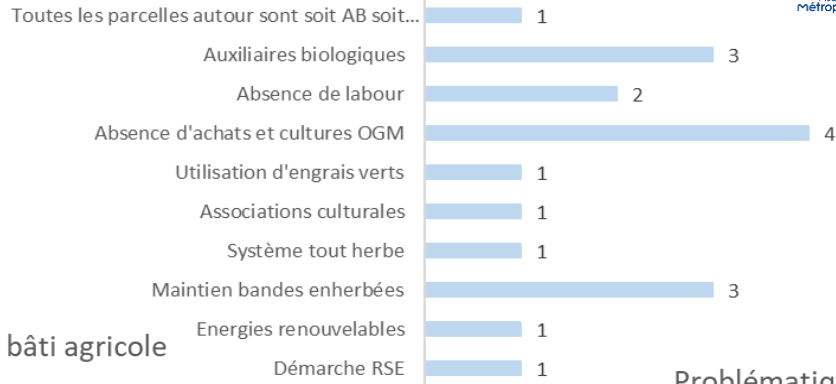
Basé sur les données statistiques publiques et les notifications / certifications

Enquête auprès des producteurs pour :

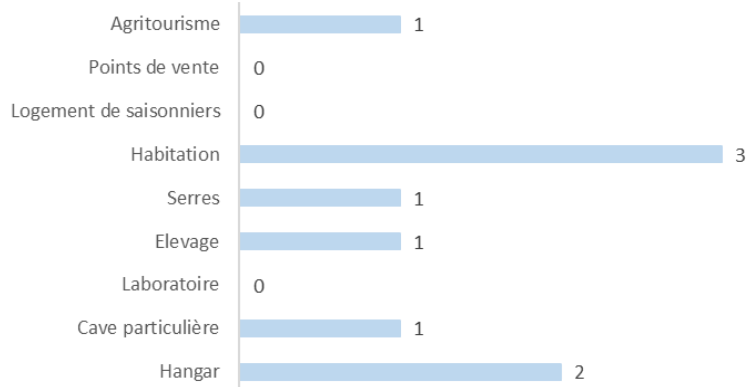
- > **Obtenir des informations générales sur l'exploitation** (surfaces, production, mode de faire-valoir, transformation, commercialisation, bâti, agritourisme, conflits d'usages)
- > **Obtenir des informations sur les pratiques agricoles et les difficultés** rencontrées (irrigation, démarche environnementale, infrastructures agroécologiques, pratiques agroécologiques)
- > **Obtenir des informations sur les projets** de l'exploitation agricole (construction, irrigation, diversification, agrandissement/réduction parcellaire...)
- > **Obtenir des informations sur la situation et le devenir** de l'exploitation (viabilité, pérennité, projet de transmission, problématiques foncières)

Diagnostic agricole

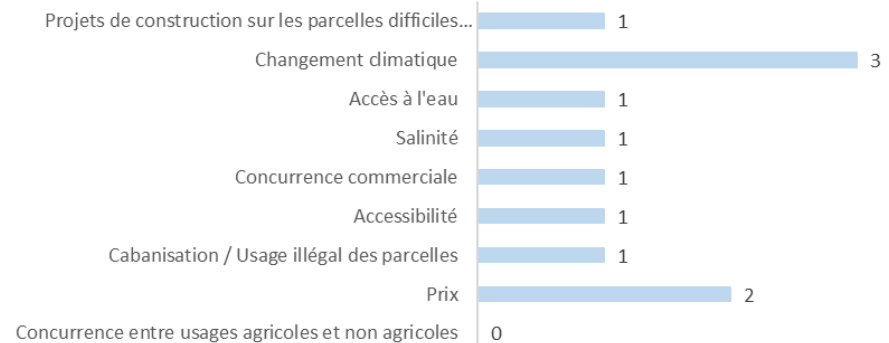
Pratiques mises en place par les exploitations



Utilisation de bâti agricole



Problématiques foncières et agricoles rencontrées sur le territoire



Diagnostic alimentaire

2 volets :

> Restauration collective

Nombre de repas et type de convives

Production des repas (liaison chaude/froide, composantes, part de bio et produits durables)

Gamme de produits utilisés et liens aux producteurs locaux

Equipe et formation

Equipement de la cuisine

Fonctionnement des commandes

> Magasins de proximité

Part du chiffre d'affaires bio, nombre de références, notification/certification

Equipements (dimension, capacité, potentiel d'évolution, projet d'agrandissement)

Approvisionnements en bio et local et difficultés rencontrées

Diagnostic foncier

La demande générale

Comment mobiliser du foncier agricole communal ou privé pour soutenir l'agriculture sur le territoire ?

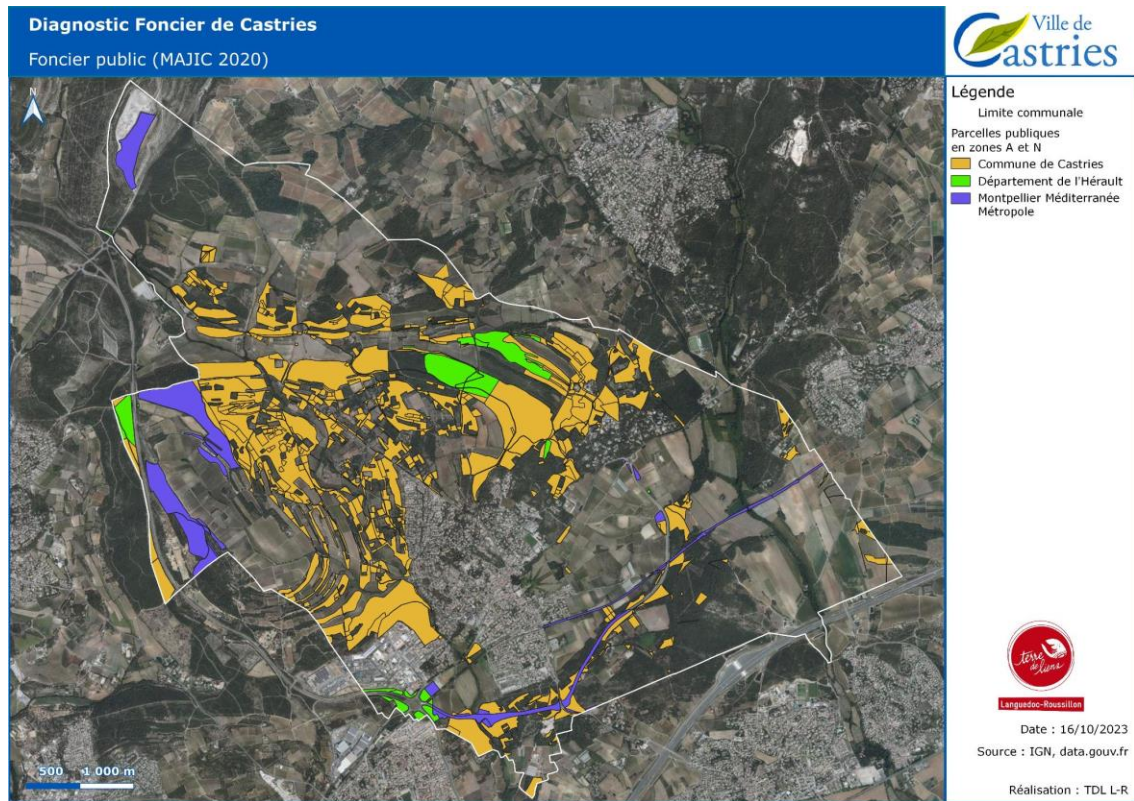
Demandes plus spécifiques

- Trouver un îlot viable de parcelles pour permettre l'installation d'une activité agricole
- Conforter les agriculteurs en place
- Remettre en culture les friches agricoles publiques ou privées
- Limiter le risque incendie

Diagnostic foncier

Production d'atlas cartographique :

- > Analyse du potentiel foncier public
- > Analyse des friches agricoles
- > Etude du PLU / PLUI et des différents zonages
- > Première approche des biens vacants et sans maîtres



Synthèse

Critères de sélection des parcelles :

- **Entité foncières** : localisation et surface
- **Potentiel agronomique**
- **Proximité du réseau BRL**
- **Constructibilité**

Critères	îlot 1	îlot 2	îlot 3	îlot 4	îlot 5	zone 1
Foncier	îlot	îlot	îlot	îlot	îlot	morcelé
Surface	4 ha	5 ha	4 ha	9 ha	3 ha	/
Eau (BRL)	oui	oui	oui	oui	non	non
Potentiel agronomique	fort	assez fort	fort	fort	assez fort	fort
Constructibilité	non	non	Éventuelle	non	non	Éventuelle

Diagnostic Foncier de Villeneuve-lès-Maguelone

Carte de synthèse



Légende

- Espace proche du rivage*
- Zone rouge PPRI
- Limite Communale

Parcelles communales

- Non louées
- Conventions précaires
- Conventions Syndicats de chasse
- Autres conventions
- Gestion au CEN

Potentiel agronomique

- Fort à très fort
- Assez fort
- Eau BRL

Google Satellite



Languedoc-Roussillon

Date : 16/03/2022

Source: DDTM, 3M, GDPA

Réalisation : TLD L-R

Installation sur foncier public

1/ Repérage des terres pour l'installation

Diagnostic participatif en réunion et/ou sur site :

Qualification du foncier, des accès et eau avec agropédologue, paysans experts, mémoire locale



Installation sur foncier public

1/ Repérage des terres pour l'installation

2/ Formation « panorama des outils et démarches des collectivités »

- Panorama des outils
- Zoom sur les différents types de mises à disposition
- Travail sur la stratégie foncière sur le foncier public



Guide Agir sur le foncier agricole – Terre de Liens

SOMMAIRE DU GUIDE

25	PARTIE 1 La préservation des terres agricoles
26	Réglementer l'usage des sols, SCOT et PLU-I
36	Protéger les terres agricoles, ZAP et PAEN
42	Le rôle de l'État et des conseils régionaux
54	La compensation foncière
60	Les outils fiscaux
65	PARTIE 2 La mobilisation du foncier agricole
66	Repérer du foncier
72	Accéder à la propriété, droits de préemption et DUP
86	Mettre en réserve du foncier
92	Reconquérir les terres en friches
104	Constituer une unité viable pour l'installation
114	Favoriser la transmission des fermes
121	PARTIE 3 La mise en valeur agroécologique du foncier
122	Mettre à disposition du foncier public
132	Réaliser des coacquisitions avec Terre de Liens
144	Garantir un usage respectueux des terres
148	Participer à la création d'espaces test
154	Favoriser l'accès au logement des agriculteurs
161	Pour résumer
162	Les dispositifs et démarches de l'État et des collectivités territoriales
166	Synthèse du rôle des différents acteurs du foncier agricole

Installation sur foncier public

1/ Repérage des terres pour l'installation

2/ Formation « panorama des outils et démarches des collectivités »

3/ Rédaction d'un appel à candidatures

- **Rédaction technique**
- **Visite des parcelles avec les candidats**
- **Elaboration d'une grille de sélection des porteurs de projet**
- **Sélection des candidats**
- **Accompagnement à l'installation**
- **Accompagnement à la rédaction des conventions et baux**

Installation sur foncier public

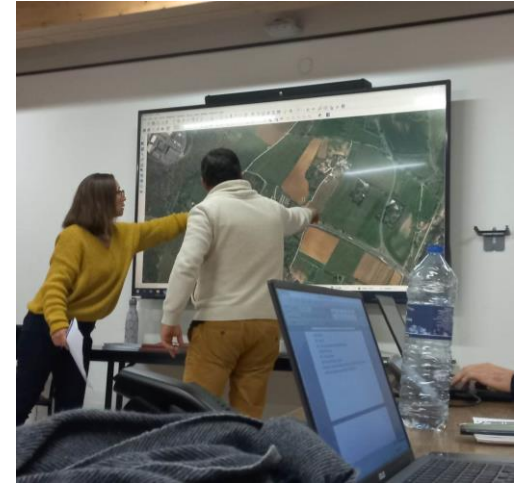
1/ Repérage des terres pour l'installation

2/ Formation « panorama des outils et démarches des collectivités »

3/ Rédaction d'un appel à candidatures

4/ Et les parcelles publiques restantes ?

- **Comment valoriser les parcelles isolées ?**
- **Lien avec le diagnostic agricole : renforcer l'activité agricole des producteurs de la commune**
- **Mise en place d'un atelier foncier avec les producteurs de la commune**



Installation sur foncier public

1/ Repérage des terres pour l'installation

2/ Formation « panorama des outils et démarches des collectivités »

3/ Rédaction d'un appel à candidatures

4/ Et les parcelles publiques restantes ?

5/ Accompagnement à la création d'une feuille de route « travailler sur l'approvisionnement local de la commune »

Restauration collective et/ou marché

Planification

Diversification



Projet de diversification et structuration de filières

Identifier des
agriculteurs intéressés

Trouver des **débouchés** :
promotion de la filière
auprès de distributeurs,
restauration collective...

Mobiliser et
accompagner les
producteurs dans la
définition du projet

Mobiliser et
accompagner les acteurs
dans la **mise en œuvre**
du projet

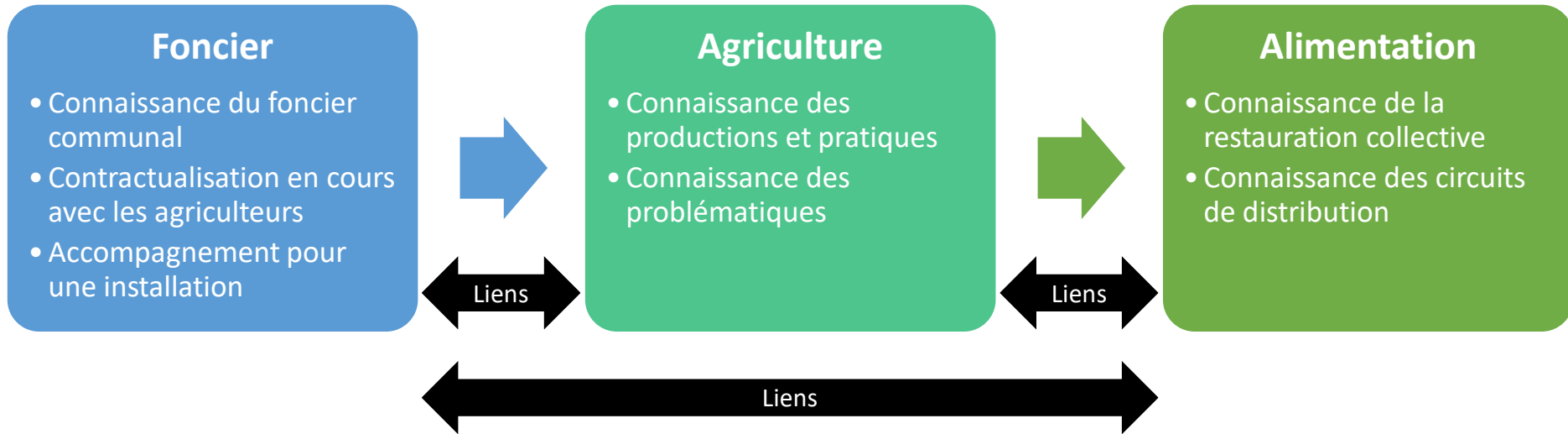
Trouver les
financements :
animation,
investissement matériel,
marketing...

Communiquer, faire
connaître la filière bio
territoriale

Synthèse de l'intérêt du diagnostic

Panorama et préconisations sur l'ensemble du processus de la terre à l'assiette

Exemple de Villeneuve-lès-Maguelone :



- **Une méthodologie de diagnostic transversal adaptable selon le contexte de chaque collectivité : réponse à des besoins spécifiques, approfondissement d'un axe en particulier**

Andréa de Hullessen – CIVAM Bio 34 & coordination InPACT 34
andrea.dehullessen@bio34.com / 06 88 07 46 05

Bénédicte Firmin – CIVAM Bio 34
benedicte.firmin@bio34.com / 07 54 37 79 68

Simon Graff – Terre de Liens Languedoc-Roussillon
s.graff@terredeliens.org / 07 55 60 61 82

Questions / Réponses

Est-ce que le Département peut financer l'accompagnement présenté ? Quel est le potentiel lien entre l'AAP du Département et cet accompagnement ?

Le Département peut intervenir à partir de l'étape où le foncier a été identifié : notamment sur la partie expertise agropédologique et intervention des paysans experts.

Est-ce que le travail réalisé sur Villeneuve-lès-Maguelone a été réalisé sur l'ensemble des communes de la métropole ?

Non, le travail a été réalisé sur 2 communes tests aux profils différents : Villeneuve-lès-Maguelone (profil littoral) et Castries (profil garrigue). L'objectif est de capitaliser sur les 2 expériences et de voir quelle est la possibilité de dupliquer la méthode sur des communes aux enjeux différents.

L'accompagnement proposé est global mais des fragments peuvent être réalisés indépendamment. On a aussi des exemples de communes qui ne sont accompagnées que sur certains volets (concrétiser jardins partagés, ateliers de transfo mutualisé...). C'est notamment le cas sur le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Combien de candidats en moyenne répondent aux appels à projets bio ? Quels profils ?

Il y a moins de réponse que ce qu'on a pu observer les années passées notamment après covid. Néanmoins proche de la métropole l'expérience sur Prades-le-Lez a reporté une petite dizaine de candidats mais tous n'étaient pas à une réflexion suffisamment aboutie pour s'installer. Sur les territoires plus ruraux comme Pézenas, il n'y a toujours pas de candidat prêt à s'installer. Après les deux expériences ne sont pas complètement comparables du fait de la différence des conditions d'installation. Concernant les profils, une majorité de porteurs de projets en reconversion professionnelle.

Mais globalement le bilan reste positif : l'Hérault est le département le plus dynamique sur l'installation (point accueil installation qui reçoit le plus de demande en France), les porteurs de projets sont toujours là.